

*Normes de consommation de carburant—Loi*

[Français]

Ces transports requièrent plus de pétrole que dans tout autre secteur, bien qu'on puisse remplacer l'essence par d'autres carburants, en particulier le propane, et cela ne suffit pas, du moins à court terme. Encore une fois donc il faut faire des économies d'énergie. Comme les substituts sont connus, abondants et utilisables dans l'immédiat, le Programme énergétique national vise à assurer une gestion effective de la demande de nos produits pétroliers dans ce secteur. Nous réussirons à stabiliser, voire à réduire la demande des produits pétroliers en grande partie grâce au projet de loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles visant à économiser l'énergie chez nous. Ce pouvoir de réserve rendrait officielles les formalités volontaires existantes relatives aux normes de consommation de combustible et donnerait force de loi aux normes obligatoires si elles s'avéraient souhaitables ou nécessaires dans l'avenir. On remarque déjà des signes de changement dans ce secteur. A preuve l'installation de déflecteurs aérodynamiques relativement peu coûteux sur les véhicules à remorque, qui permettent d'économiser du carburant.

Pour leur part, les programmes de covoiturage semblent prendre de l'ampleur, diminuant encore nos besoins de pétrole dans les transports. Toutefois, il faut plus qu'un changement d'attitude de la part des conducteurs. Une conception nouvelle et vigoureuse de la conduite automobile s'impose. Notre projet de loi propose donc un programme qui tient compte des conditions et des besoins canadiens à partir duquel l'industrie automobile planifiera et produira les véhicules de notre décennie. Le gouvernement américain a déjà adopté en 1975 une loi prescrivant les normes de consommation automobile. Ainsi les fabricants et les importateurs veillent à ce que la consommation moyenne pondérée par la vente des automobiles vendues chaque année réponde à la norme de l'année. L'aspect de plus en plus strict de ces normes oblige l'industrie à réviser la conception des automobiles nord-américaines. On voit donc de plus en plus que les automobiles construites d'après les normes américaines ne conviennent pas au climat et au carburant différents au Canada. En raison de notre orientation énergétique, nous avons besoin d'un programme bien à nous. Le projet de loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles autorisera le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre des Transports (M. Pepin) à poursuivre le Programme volontaire de consommation de carburant.

La première partie de la loi prévoira l'attribution d'une cote de consommation de carburant à chaque véhicule vendu au Canada. Ces cotes serviront à établir les étiquettes d'information apposées sur chaque véhicule et les données du guide de consommation de carburant de transports de Transports Canada. Les mêmes chiffres seront aussi utilisés dans les calculs du ministre des Transports sur la consommation de carburant des véhicules que chaque fabricant vendra au Canada.

Les catégories de véhicules visées par la loi sont censées être générales. Par exemple, toutes les voitures particulières forment une catégorie. Le programme volontaire actuel établit les normes moyennes de consommation de carburant des véhicules d'une société pour chaque année jusqu'en 1985. Les sociétés peuvent réduire la consommation de carburant en vendant un plus grand nombre de leurs véhicules les plus économes ou

encore en perfectionnant chaque modèle au fur et à mesure de sa conception.

Le gouvernement prévoit que ce programme restera sur une base volontaire sauf si les sociétés n'en tiennent pas compte.

[Traduction]

Ainsi, pour bien faire passer le message, le projet de loi prévoit le pouvoir de prescrire des normes et d'imposer des amendes. Mais le gouvernement n'a pas l'intention de promulguer ces dispositions. Le simple fait de les prévoir dans la loi devrait suffire, nous l'espérons, à nous permettre d'atteindre nos objectifs.

Nous voulons obtenir des renseignements détaillés pour le consommateur et le gouvernement. Nous voulons montrer à tous et chacun, aux fabricants, aux consommateurs et au monde entier que nous nous sommes vraiment engagés à économiser les rares réserves pétrolières et nous voulons nous placer dans une position avantageuse pour négocier avec le secteur les normes qu'il respectera volontairement. Bien sûr, si nous n'y réussissons pas sans avoir à recourir à l'instrument juridique que cette mesure nous fournit, nous serons obligés de l'imposer. Mais, pour le moment, nous maintiendrons l'application volontaire des normes de consommation de carburant et nous continuerons à mieux renseigner la population.

En fait, le principal bénéficiaire n'est pas le gouvernement, mais bien le consommateur. Nous voulons que les fabricants et vendeurs de voitures mettent bien en vue les taux de consommation de leur produit, dans le but de permettre au consommateur de prendre une décision intelligente et en toute connaissance de cause lors de l'achat de sa voiture. Le gouvernement va contrôler l'exactitude des chiffres et suivre les progrès réalisés dans l'abaissement de la consommation.

Nous pouvons également avoir une meilleure idée de ce qui se fait du côté de la recherche et de la façon dont fonctionne la nouvelle technologie. Ces renseignements sont indispensables à l'élaboration de la politique ministérielle. Dans l'état actuel des choses, nous n'avons aucune certitude d'avoir tous ces renseignements. Le consommateur en profiterait également du fait que les constructeurs automobiles s'occuperont des besoins et des conditions du Canada, ainsi que de nos approvisionnements en essence ou en carburants de rechange. Il n'y a rien dans ce bill qui puisse entraîner des difficultés exagérées pour l'industrie, qui traverse une mauvaise passe comme nous le savons tous. Ce que nous demandons, c'est très peu de chose au-delà des renseignements qu'elle fournit déjà. La loi garantit simplement que ces renseignements continueront d'être fournis. Cela pourrait avoir de grands avantages à peu de frais. Ce que nous allons en tirer, ce sont des données et des mesures ayant un rapport direct avec les conditions réelles de conduite automobile au Canada. Il faut trouver le moyen d'avoir des renseignements en rapport avec le climat canadien, dont la rigueur est bien connue.

Il n'y a pas grande utilité à avoir des essais de consommation dont les résultats ne correspondent pas aux conditions réelles d'utilisation des voitures et des camions, dans les rues et sur les routes. Le gouvernement doit être assuré d'avoir des renseignements complets et exacts s'il veut vérifier, au nom des consommateurs, les chiffres publiés par les constructeurs. Pour cela, nous avons besoin de cette loi. Il faut également des